

REGARD D'ACTEUR

Expliquer les valeurs et principes de la République

RENCONTRE AVEC YVES PONCELET

Yves Poncelet, inspecteur général de l'Éducation nationale, était invité le 8 avril 2015 à participer aux Assises départementales de la Haute-Vienne de la mobilisation de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République [1].

Quel est l'objectif de ces assises ?

Après les attentats de janvier, la ministre de l'Éducation nationale a présenté des mesures pour organiser la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale sont au centre de ces mesures. Les Assises de l'École et de ses partenaires pour les valeurs de la République permettent, localement, de mettre en avant les attentes ou les actions déjà réalisées par les équipes éducatives et les partenaires de l'École.

Comment avez-vous construit votre présentation ?

J'ai choisi une triple approche :

– une entrée par quelques concepts, notions et mots clés utiles pour notre réflexion et très utilisés dans le débat public ou dans les analyses des spécialistes et commentateurs ;

– un premier jalon : la construction progressive de notre système de principes et de valeurs au fil de l'élaboration de la culture républicaine française ;

– un second jalon : quel noyau de principes et de valeurs dégager pour notre contemporain ?

Enfin, je finirai en soulignant brièvement quelques enjeux.

Quels sont ces concepts que vous souhaitez expliciter en début d'intervention ?

J'entrecroiserai durant mon intervention quatre notions sur lesquelles je souhaite d'abord m'expliquer.

1. La république

Pour qualifier pertinemment un régime de « républicain », il faut que des conditions soient réunies : la souveraineté des citoyens et le rôle clef de ces derniers dans la dévolution du pouvoir, à travers des élections libres et

régulières ; une acceptation large que les conflits puissent se régler dans les urnes et que le choix de la majorité s'impose à la minorité (et aux politiques) ; enfin, la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire afin qu'existent au niveau institutionnel des contre-pouvoirs.

Nous savons, d'instinct autant que de culture, que nous devons tenir bon là-dessus pour demeurer une république (une république ainsi comprise étant évidemment bien plus proche d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise ou à la scandinave que de ses antonymes : les « républiques » du type de l'Argentine de Videla ou de l'URSS de Staline).

Nous savons, de culture cette fois-ci, que le respect de ces critères décisifs ne dit rien de l'organisation constitutionnelle précise retenue par telle ou telle république : nous le verrons dans la seconde partie. Cette dimension n'est pas du tout secondaire, mais elle est seconde au sens strict de l'adjectif.

2. La culture républicaine

Si nous écrivons « République » et non « république » lorsque nous parlons de notre espace politique commun, ce n'est pas seulement à cause du nom de notre pays comme sujet de droit international – la République française –, mais aussi parce que nous ne sommes pas partie prenante de n'importe quelle république mais d'une république inscrite dans une histoire singulière et dotée d'un ensemble de caractéristiques spécifiques.

La culture républicaine française n'est, par exemple, pas la culture républicaine étatsunienne ou irlandaise, même si nous avons avec ces deux pays assez de traits communs pour que l'on puisse partager avec eux sans état d'âme le terme de « république ». La référence commune de la France et des États-Unis aux mêmes droits naturels – la liberté et l'égalité – a débouché en fonction des traditions nationales et des combinaisons historiques sur deux modes d'application partiellement différents (on dira que la culture politique étatsunienne est ou a été durablement plus consensuelle et plus portée au compromis que la nôtre, qu'elle est moins égalitaire que la nôtre, que la société civile se montre plus sourcilieuse vis-à-vis de l'État que la nôtre et le contrôle mieux, etc.).

Ces quelques mots soulignent l'importance de cette notion de culture politique. Cette dernière est un système de représentations fondé sur une certaine vision

[1] Découvrez le texte de la conférence d'Yves Poncelet, pages suivantes.



du monde, sur une lecture signifiante du passé, sur le choix d'un système institutionnel et d'une société idéale ; elle s'exprime par des symboles, des rites, des codes linguistiques ; elle est porteuse, pour celle et celui qui y adhèrent, de valeurs positives et de normes d'action et de jugement. Ainsi les historiens repèrent-ils une culture tertio-républicaine et une culture quinto-républicaine, à la fois proches par certains points et très spécifiques par d'autres, qu'il faut connaître pour comprendre notre culture politique contemporaine, ainsi qu'une bonne partie de nos échanges et questionnements collectifs. D'autres outils proches existent – à la fois heuristiques et didactiques eux aussi – comme ceux de modèle politique voire d'écosystème politique, auxquels recourent de nombreux historiens du politique et des politistes. Le mot « modèle » étant bien sûr à entendre ici au sens de système représentant les structures essentielles d'une réalité et le mot « écosystème », emprunté aux écologues, au sens d'un ensemble dynamique constitué d'un milieu, caractérisé par des conditions particulières et des êtres vivants, où existent entre les différents éléments des relations d'interdépendance telles, qu'une modification rapide d'un ou plusieurs paramètres conduit à une rupture de l'équilibre.

3. Les principes

Pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, il me semble que l'on doit utiliser le mot « principe(s) » à la fois dans le sens normatif de règles qui dominent dans une société donnée (on pense à des expressions comme « par principe », « de principe », « en principe ») et dans le sens chronologique de point de départ, de commencement. On voit par exemple en quoi la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 est au fondement de la République à la fois au sens d'origine et au sens de cadre normatif pérenne.

Éclairons d'emblée par un exemple ce que l'on entend par « principes de la République ». Dans la langue du droit constitutionnel, cette expression renvoie à des références précises, au premier chef desquelles figurent le premier et le deuxième article de la Constitution :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est « la Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

4. Les valeurs

Enfin, le plus difficile mais aussi le plus souvent invoquées : les valeurs.

J'emploierai ce mot dans l'une de ses nombreuses acceptions : ce que le jugement personnel ou collectif estime vrai, beau, bien (ce que l'on retrouve dans des expressions comme « échelle des valeurs », « système de valeurs »).

Ce concept est fondamental en sociologie, lié à ceux de jugement et de norme, et notamment en sociologie politique, mais aussi en sciences politiques et en histoire sociale et culturelle.

Comme nous le savons, « principes » au pluriel a notamment le sens de règles morales auxquelles une personne ou un groupe est attaché, acception dans laquelle il est fort proche du mot « valeurs » tel que défini ci-dessus. Dans certains cas, il n'est franchement pas facile de distinguer les deux notions ; la laïcité, par exemple, n'est-elle pas pour nous à la fois un principe et une valeur ?

Ces notions sont-elles faciles à assimiler ?

J'ai abordé la demande qui m'a été faite de participer aux assises avec plaisir et intérêt, mais aussi avec modestie : ce que je vais partager avec l'auditoire n'est en effet ni simple à penser, ni simple à exprimer dans un laps de temps limité. Nous touchons en effet à des enjeux complexes et souvent assez violemment débattus, à des enjeux graves de notre vie publique, de notre délibération collective, de notre réflexion professionnelle, de notre réflexion individuelle comme citoyen et simplement comme être humain. ■